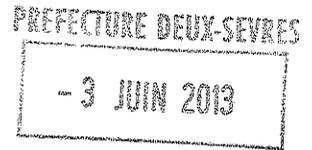


Votants : 99
Convocation du Conseil de Communauté :
le 17 mai 2013
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2013

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – REALISATION D'UN PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE (TCSP) SUR L'AXE BESSINES-NIORT-CHAURAY

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Michèle COURT, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAL, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL à Geneviève GAILLARD, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Christian BREMAUD à Nicole DAVID, Gérard GIBALT à Jean-Luc CLISSON, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Jacques BROSSARD, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Francis DUPONT à Magdeleine PRADERE, Christian GRELLIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Pilar BAUDIN, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Michel PAILLEY à Guillaume JUIN, Christiane PINEAU à Anita JAGOUEX, Monique SAGOT à Danielle NICORA, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN

Titulaires absents suppléés :

Françoise TALBOT par Michèle COURT

Titulaires absents :

Patrick BERNACCHI, Alain CHAUFFIER, Jacqueline LEFEBVRE

Titulaires absents excusés :

Pascal DUFORESTEL, Brigitte COMPETISSA, Christian BREMAUD, Gérard GIBALT, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Elsie COLAS, Francis DUPONT, Christian GRELLIER, Nicole IZORE, Eliane LE MAITRE, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Monique SAGOT, Jean-Claude SUREAU

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 MAI 2013

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – REALISATION D'UN PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE (TCSP) SUR L'AXE BESSINES- NIORT-CHAURAY

Monsieur **Stéphane PIERRON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

1 - Préambule

Afin de répondre à l'augmentation des besoins de mobilité des habitants de la Communauté d'Agglomération de Niort dans l'avenir tout en prenant en compte la dimension environnementale et la nécessité d'assurer un développement durable sur le territoire communautaire, la CAN a, dès juin 2010, décliné les grands objectifs de sa politique de déplacements en validant le Plan de Déplacements Urbains, dans lequel figure la réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

La CAN a présenté en septembre 2010 auprès du MEEDDAT (Ministères de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) - dans le cadre du deuxième appel à projet « grenelle 2 -transports urbains » - la candidature du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) – Bessines – Niort – Chauray, retenu dans son Plan de Déplacement Urbain.

Cette candidature a été retenue en février 2011 par le Ministère et la CAN a reçu un accord de subvention à hauteur de 12,880 M€ pour un projet estimé au maximum à 107 M€ (incluant les coûts de prestations du mandataire et des Maîtrises d'œuvres).

Ce projet de TCSP par Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) se comprend comme un projet global, systémique, intégré et structurant :

- Global car il vise une bonne desserte du cœur de l'agglomération pour tous ses habitants et répond aux objectifs du PDU. Il est complémentaire des autres actions et projets visant au développement des mobilités alternatives à la voiture particulière : la restructuration du réseau des transports collectifs desservant tout le territoire intervenue en juillet 2011, le Pôle d'échange de la Brèche, le Pôle d'échange multimodal de la gare SnCF de Niort, le programme de réalisation de parking relais ... ;
- Systémique, car il constitue l'un des maillons d'un système de transports publics à plusieurs échelles (urbaine, interurbaine, départementale et régionale) en développement ;
- Intégré, car il constituera l'élément structurant du réseau de transports collectifs de la CAN. La mise en service de ce TCSP permettra d'améliorer encore le réseau actuel pour une complémentarité et une meilleure qualité de service : réorganisation de certaines dessertes, amélioration de la performance des lignes, développement des lignes de rabattement, intermodalité avec les lignes réseau départemental et avec l'offre de transports ferroviaire de voyageurs. Il intégrera un système d'information voyageur ainsi que ses véhicules et ses stations seront tous accessibles. Son

fonctionnement sera également intégré dans les 2 parcs relais positionnés à ses extrémités ;

- Structurant, car il constitue la colonne vertébrale du réseau de transports collectifs de la CAN et une infrastructure de référence pour le territoire. Il desservira directement 85% des emplois de la CAN.

Ce projet s'inscrit également dans la démarche souhaitée par l'Etat et notre collectivité qui vise à la fois des objectifs de développement économique (attractivité et performance du territoire), environnementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sociaux d'élargissement du droit à la mobilité :

- incitation au report modal ;
- amélioration globale de la chaîne des déplacements ;
- réponse aux attentes exprimées par de nombreux acteurs économiques majeurs ;
- développement prioritaire des projets en lien avec la politique de la ville ;
- temps de parcours et régularité, fréquence, amplitude ;
- intermodalité, pôles d'échanges et parc relais ;
- système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs ;
- tout autre moyen permettant de répondre aux objectifs d'amélioration des déplacements en exploitant au mieux la mixité des modes de transports.

Afin de faire face au double défi de la poursuite du développement durable de son territoire et de son expansion démographique, la Communauté d'Agglomération de Niort a pris en compte l'organisation et le dynamisme des communes qui la composent dans des démarches prospectives en matière d'urbanisme et de transport qu'elle a menées (mobilité 2035) et qui ont confirmé l'intérêt d'un tel projet.

Les documents d'orientation – Plan de Déplacements Urbains – Schéma Directeur d'Accessibilité du Réseau de Transport - Programme Local de l'Habitat – Schéma de Cohérence Territoriale – Schéma de Développement Economique et Commercial -Agenda 21 Territorial – s'inscrivent dans cette démarche globale. A travers ces documents, la Communauté d'Agglomération s'engage en terme d'objectifs et de moyens bien au-delà de la décennie à venir, en déclinant l'interaction entre urbanisme, développement économique et transports dans les projets d'intérêt communautaire d'aménagement durable du territoire. Il s'agit en effet d'intégrer la politique globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération, notamment vis-à-vis de l'urbanisation de nouveaux secteurs, la desserte des quartiers à forte densité et des pôles générateurs de déplacements (économiques, commerciaux, services publics, loisirs, culture et pôles multimodaux).

Ainsi, le développement du réseau de transports en commun à l'horizon 2019 s'appuie sur un axe de TCSP Bessines – Niort – Chauray, dont les aménagements bénéficieront à toutes les lignes urbaines et suburbaines.

La CAN a finalisé en juin 2011 une étude de définition et de faisabilité pour la réalisation d'un TCSP avec Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui a permis de préciser les conditions physiques d'insertion de la ligne TCSP, des stations et des parcs relais, en exploitant de nombreuses variantes de tracé, en analysant les matériels roulants envisageables et en proposant un premier chiffrage du projet au niveau faisabilité.

Les objectifs de cette démarche étaient multiples :

- améliorer le fonctionnement des lignes de transports en termes de confort, de vitesse, d'accessibilité, de régularité et d'interconnexion aux différents réseaux desservant l'ensemble du territoire ;
- assurer une liaison forte de qualité entre les zones économiques périurbaines, les zones d'habitat denses et plus particulièrement les quartiers faisant l'objet d'opération de renouvellement urbain (ORU), le pôle santé, le futur pôle d'échange multimodal de la gare Sncf de Niort, la place de La Brèche (avec son pôle d'échange multimodal, son kiosque d'information et sa centrale de mobilité) et le cœur de ville de Niort ;

- promouvoir des formes urbaines adaptées aux possibilités de densification le long de l'itinéraire de desserte du TCSP.

2 – L'articulation du projet de TCSP

Le projet de TCSP s'articulera en deux tranches :

- Phase 1 : De l'entrée de ville Sud Ouest par Bessines (RD 611) jusqu'à la place de La Brèche à Niort ;
- Phase 2 : De la place de La Brèche à Niort jusqu'à l'entrée de ville Nord Est par Chauray (RD 611).

Chaque phase est découpée en séquences :

Phase 1 :

- Séquence 1 : L'entrée de ville Sud Ouest par Bessines (RD 611) ;
- Séquence 2 : L'avenue de La Rochelle et le Clou Bouchet;
- Séquence 3 : Les boulevards (Atlantique, Louis Pasteur et Charles De Gaulle);
- Séquence 4 : Le centre ville de Niort.

Phase 2 :

- Séquence 5 : L'avenue de Paris ;
- Séquence 6 : L'entrée de ville Nord Est par Chauray (RD 611).

Le programme de l'opération est à la disposition des élus au service des assemblées.

3 - L'organisation du projet :

Compte tenu de la spécificité de l'opération, la CAN a décidé d'avoir recours à un mandataire qui interviendra pour réaliser en son nom et pour son compte les missions de maîtrise d'ouvrage publique relatives à la mise en œuvre du projet tant au niveau technique, administratif, juridique, financier que fiscal.

Ce mandat est découpé en deux tranches :

- Une tranche « ferme » constituée :
 - De l'ensemble des études sur la totalité du tracé (15.3 km estimés) et des travaux de la première phase de la ligne allant du parking relais de Bessines à la place de la Brèche à Niort ;
 - Des études préliminaires et d'avant-projet sur la seconde phase allant de la Place de la Brèche à Niort jusqu'au terminus Nord de la ligne, en intégrant le deuxième parking relais prévu au terminus.

Dans cette tranche, le mandataire devra également :

- Examiner les différents modes de réalisation et de financement du projet d'infrastructure ;
- Porter une appréciation sur les moyens à mettre en œuvre ;
- Fournir les éléments d'appréciation permettant une évaluation préalable à une maîtrise d'ouvrage partagée, notamment avec les collectivités concernées par le projet ;
- Réaliser l'opération dans les strictes limites du programme, de l'enveloppe financière et du planning définis.

L'ensemble des dossiers et démarches administratives sera mené en tranche ferme pour l'ensemble du programme (tracé et parkings relais).

- Une tranche conditionnelle concernant la réalisation de la seconde phase du TCSP :
 - De la place de la Brèche à Niort au parking relais sur la commune de Chauray ;
 - L'intégration des travaux en tranche conditionnelle dans les dossiers de consultation des entreprises de la tranche ferme ;

- La réalisation des travaux sur cette deuxième séquence.

Le cahier des charges pour la désignation du Mandataire du projet TCSP de l'Agglomération de Niort est à la disposition des élus au service des assemblées.

4 - Le calendrier prévisionnel de l'opération :

Le planning prévisionnel de réalisation du projet est présenté en annexe de la présente délibération. En tout état de cause, la mise en service du TCSP s'opérera selon 2 scénarii :

- Scénario 1 :
 - Mise en service du TCSP dans son intégralité au dernier trimestre 2019
- Scénario 2 en deux étapes:
 - Mise en service de la première phase (Du parking relais de Bessines à la Place de la Brèche à Niort) du TCSP au dernier trimestre 2019 ;
 - Mise en service de la deuxième phase (de la Place de la Brèche à Niort jusqu'au parking relais de Chauray) du TCSP au dernier trimestre 2021 ;

5 - Le coût prévisionnel du projet :

La CAN souhaite mener à bien la réalisation de ce projet, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à environ 107 M€ HT maximum. La première phase estimée à 65M€ HT comprend toutes les études nécessaires au projet sur les 15.3 km et les travaux sur l'emprise du tronçon qui commence au parking relais de Bessines et qui se termine place de la Brèche à Niort. La deuxième phase estimée à 42 M€ HT concerne les travaux situés à partir de la place de la Brèche jusqu'au parking relais de Chauray.

Le coût estimé des missions du Mandataire est inclus dans le montant global et évalué entre 3,5% et 5%.du montant.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 octobre 2011 relative au projet de TCSP ;

Vu le courrier de Madame N.KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, notifiant l'agrément au titre du Grenelle 2 du projet de TCSP avec BHNS déposé par la Communauté d'Agglomération de Niort, félicitant celle-ci pour « l'exemplarité » de cette opération et attribuant une subvention de l'ETAT de 12,88 M€ HT ;

Vu le courrier de Madame D. BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, de décembre 2012, indiquant la possibilité d'un report du démarrage des travaux de 3 mois (soit en mars 2014) ;

Considérant que la présentation de l'étude de faisabilité et de définition du projet de TCSP a reçu l'agrément du comité de pilotage réuni le 23 juin 2011 ;

Considérant que le projet de TCSP s'inscrit dans le domaine de compétence communautaire relatif à l'organisation des transports collectifs en conformité avec les actions 1.1.A – 1.1.B – 2.3 – 4.1.B du Plan de Déplacements Urbains ;

Considérant que ce projet vise à développer les transports collectifs et diminuer les nuisances générées par les véhicules thermiques individuels ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans la réalisation des objectifs du Grenelle de l'Environnement et notamment la réduction des gaz à effet de serre ;

Considérant que ce projet valorisera l'image de la CAN par la mise en place de solutions de transport collectif innovantes et durables ;

Vu les crédits qui figurent au budget de l'exercice en cours et suivants ;

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver le programme de l'opération et arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle maximale à 107 M € HT ;
- Autoriser la Présidente à lancer le projet de TCSP, sur la base du programme, du planning prévisionnel et de l'enveloppe financière prévisionnelle proposés ;
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à lancer la consultation désignant le mandataire du projet de TCSP et à signer le marché à l'issue de la procédure ;
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à solliciter toute subvention complémentaire auprès des partenaires institutionnels.

Motion adoptée par 65 voix Pour et 26 voix Contre, Abstention : 8.

Pour : 65
Contre : 26
Abstention : 8
Non participé : 0


Stéphane PIERRON
Vice-Président Délégué